



**SOCIÉTÉ AFRICAINE DE RÉASSURANCE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
13ÈME RÉUNION ANNUELLE ORDINAIRE
ADDIS ABEBA, ÉTHIOPIE, 27 - 28 JUIN 1991**

AFRICARE/GA/15/90

**Rapport du Conseil d'Administration
portant sur la période
du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1990**



**SOCIÉTÉ AFRICAINE DE RÉASSURANCE
AFRICAN REINSURANCE CORPORATION**

SIEGE

Reinsurance House
46, Marina
P.M.B. 12765
Lagos, Nigéria
Tél: 663282, 663323, 663441
Tlx: 22647 AFRICA NG
Téléfax: 669206

BUREAUX REGIONAUX

Tour Atlas
Place Zallaqa
B.P. 7556
Casablanca, Maroc.

Reinsurance Plaza
P. O. Box 62328
Nairobi, Kenya

Résidence Azur
18, Avenue Dr. Crozet
B.P. 1623
Abidjan 20, Côte d'Ivoire

Tél: 309111/308585
Tlx: 28079 M
Téléfax: 307964

Tél: 330630/330637/8/9
Tlx: 23289 AFRICARE
Téléfax: 339515

Tél: 211050/211995
Tlx: 22345 AFRE CI
Téléfax: 213193

Honorables Délégués à l'Assemblée
Générale de la Société Africaine
de Réassurance.

Date: 27 Juin 1991

Conformément aux dispositions de l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance, notamment à ses articles 14 et 37, et en application de l'article 8 du règlement général de la Société, j'ai l'honneur de vous soumettre, au nom du Conseil d'Administration, le rapport annuel et les états financiers vérifiés de la Société pour la période du 1er Janvier au 31 Décembre 1990 ainsi que le résumé du budget administratif approuvé pour l'exercice 1991.

Veuillez agréer, Honorables Délégués, l'assurance de ma très haute considération.


EZZAT ABDEL BARY
Président du Conseil d'Administration
et de l'Assemblée Générale.



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AFRICA RE

Président
Ezzat M. ABDEL BARY (Egypte)

Suppléants
Jada LORERE (Soudan)

Vice-Président
Eugène OKWOR (Nigéria)

P. KPODO (Ghana)

Administrateurs
K. SHERLALA (Libye)

H.OUAZZANI (Maroc)

F. F. MAGEZI (Ouganda)

J. RUBAMBE (Tanzanie)

D. MATONGO (Zambie)

P. J. BLACKBURN (Ile Maurice)

AYI A. AMAVI (Togo)

M. LAWSON (Bénin)

R. IBATA (Congo)

N. N. KADADI (Tchad)

M. FATMI (Algérie)

E.M. EL BEIDAWI (Mauritanie)

I.B.C. JOHN (B.A.D.)

K. S. M. NYAHE (B.A.D.)



COMPOSITION DE LA DIRECTION DE L'AFRICA RE

Eyessus W. ZAFU
Directeur Général et Chef Exécutif

Ahmed E. A. ELSANUSI
Directeur Général Adjoint

Bakary KAMARA
Secrétaire Général



SOMMAIRE

	Page
Avant Propos	5
Environnement commercial	7
Opérations	9
Encaissement	9
Répartition géographique de l'encaissement	10
Répartition de l'encaissement par branche	11
Autres revenus	12
- Placements à long terme	12
- Produits des placements à court terme	12
Sorties de portefeuille	12
- Sinistres	12
- Commissions et charges	13
Primes Excédent de Sinistre	13
Dépenses de fonctionnement	13
Autres dépenses non imputées au compte des résultats techniques	13
Résultats de l'année de souscription 1988	13
Résultats de l'exercice financier 1990	14
Affectation des résultats	14
Autres activités	15
- Adhésions	15
- Relations avec les autres organisations	15
- Questions relatives au personnel	15
- Assistance technique et formation	15
- Assemblée Générale	15
- Composition et Réunions du Conseil d'Administration	16
Principaux Indicateurs de la Situation Financière de la Société	17
Rapport du Commissaire aux comptes	18
Bilan au 31 Décembre 1990	19
Compte des pertes et profits au 31 Décembre 1990	20
Compte des Résultats techniques au 31 Décembre 1990	21
Cash Flow de l'exercice clos le 31 Décembre 1990	22
Notes annexes aux états financiers 1990	23
Annexes	
i Etat des souscriptions et droit de vote au 31 Décembre 1990	
ii Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale à sa 12ème Réunion Annuelle Ordinaire tenue à Freetown, République de Sierra léone, les 21 et 22 Juin 1990	
iii Résumé du budget administratif de l'exercice 1991	



AVANT PROPOS

Le 13^e rapport annuel du Conseil d'Administration et les comptes de l'exercice financier au 31 Décembre 1990 contiennent les résultats définitifs de l'année de souscription 1988 récemment close, ceux de toutes les années de souscription closes auparavant (1978 à 1987), ainsi que la situation des comptes des années 1989 et 1990 toujours en cours. Ils contiennent en outre des observations sur l'environnement commercial et les opérations de la Société, le rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers, les résolutions adoptées par la 12^e Réunion Annuelle Ordinaire et un résumé du budget administratif 1991 tel qu'approuvé par le Conseil.

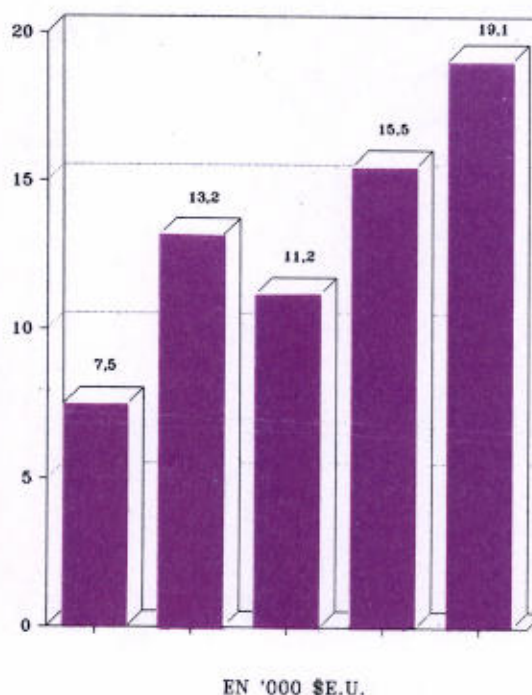
Il s'est dégagé à la clôture de l'exercice 1990 un profit net de 2.859.626 \$ E.U. (1989 : 2.892.481\$). En effet, à l'excédent de souscription de 1.248.658\$ E.U. (1989 : 1.012.309\$) sont venus s'ajouter les produits de placements et les revenus provenant d'autres sources d'un montant de 1.352.223\$ (1.354.639\$ en 1989), ainsi que les intérêts sur les dépôts de réassurance s'élevant à 869.859\$ (1989 : 911.175 \$), le tout produisant un chiffre global de 3.470.740\$ (1989 : 3.278.123). De ce résultat ont été déduites une perte de change matérialisée de 109.794\$ (en 1989 un gain de change de 111.408\$ avait été réalisé) et d'autres dépenses au titre des réunions de l'Assemblée Générale Annuelle, du Comité des Six et du Conseil d'Administration, des frais d'audit et des amortissements représentant au total 501.320\$ (1989 : 497.050\$), pour arriver au profit net de l'exercice.

Conformément à la procédure comptable en vigueur, les résultats des années de souscription 1989 et 1990, non encore closes, ont été entièrement portés dans la réserve pour sinistres à payer et le fonds de réserve. De même, à l'instar des années précédentes, les dépenses de fonctionnement qui se chiffrent à 3.105.158 \$ E.U. (1989 : 2.875.803\$) ont été imputées au compte des résultats techniques avant la détermination de l'excédent de souscription de l'exercice.

Les fonds propres qui se chiffraient à 15.529.902 \$ à la fin de l'exercice précédent se sont élevés à la clôture des comptes de 1990 à 19.107.326\$ en raison du profit de l'année et du gain de change

non matérialisé de 717.798\$ (1989 : 1.370.531\$) qui a été porté au bilan conformément à la norme comptable IAS 21 relative à la comptabilisation des effets des fluctuations de change.

EVOLUTION DES FONDS PROPRES



Les réserves techniques ont augmenté de 941.637\$, soit 3,6%, atteignant 26.880.674\$ en 1990, contre 25.939.038\$ en 1989.

Par ailleurs, la Société a réalisé un encaissement de primes brutes de 34.722.538\$ (1989 : 32.315.322\$) dont 4.105.075\$, soit 11,8% de cette production - le coût des couvertures en excédent de sinistre inclus - ont été rétrocédés (1989 : 3.721.406\$, soit 11,5%). Sur ces rétrocessions, 86,6% (1989 : 85,1%) sont revenues à des compagnies africaines, dont le Pool de la FAIR.

L'excédent de souscription enregistré en 1990 a été supérieur de 15% à celui de l'exercice précédent et s'explique, d'une part, par la légère amélioration de la rentabilité (4,5% de la rétention en 1990, contre 3,5% en 1989), et d'autre part, par le volume plus important de la rétention en 1990 (30.617.463\$) qu'en 1989



(28.543.816\$). Au regard de la situation encore assez précaire de ce secteur économique dans la plupart des zones de transactions de la Société et de la tendance vers la baisse des encaissements de primes, alors qu'au même moment le niveau des engagements est resté inchangé ou a augmenté, dans certains cas, le résultat de souscription ainsi enregistré apparaît plus que satisfaisant.

Les produits de placements et les revenus provenant d'autres sources d'un montant de 1.352.223\$ sont restés environ au même niveau que l'année précédente (1.354.639\$), tandis que les règlements des anciens et nouveaux soldes relatifs aux contrats du portefeuille international passés bien auparavant continuent d'entamer les efforts visant à augmenter au maximum le volume des fonds à investir. D'autre part, la baisse sensible des taux d'intérêt sur les dépôts en dollars E.U., notamment au cours du deuxième semestre de 1990, a affecté ces revenus. Jusqu'à la fin de l'exercice, l'objectif de maximisation des produits de placements, tout comme celui de la maîtrise des frais généraux, est resté une priorité.

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice qui se sont élevées à 3.105.158\$ E.U. excèdent de 8% celles de 1989 (2.875.803\$).

Après avoir baissé pendant quatre années consécutives, d'une part, par la volonté des dirigeants de la Société et, d'autre part, en raison de certains facteurs économiques, le volume de primes encaissées avait légèrement progressé de 3,2% en 1989. L'on s'en était alors félicité non pas tant à cause du quantum de la croissance, mais surtout du fait que cela représentait un renversement de la tendance vers la baisse qui avait jusque là prévalu. Cette année encore, en dépit des difficultés économiques qui continuent de peser sur son environnement commercial, l'Africa Re a vu son encaissement de primes sensiblement augmenter de 7,4%. N'eurent été la dépréciation des monnaies d'encaissement par rapport au dollar E.U. et les soldes négatifs des affaires en queue de portefeuille du compte des acceptations internationales, cette progression aurait été de plus de 10%. Sur cet encaissement brut, 30.617.463\$ (1989 : 28.593.816\$), soit 88,2% (1989 : 88,5%) ont été retenus pour le compte de la Société.

L'année 1990 a également été caractérisée par le nombre de sinistres relativement importants enregistrés. En effet, il en a été rapporté sept

(quatre en Afrique Orientale et Australe et trois en Afrique du Nord) dont au moins quatre ont fait l'objet de demandes de paiement au comptant auxquelles il a été répondu promptement. L'exercice sous revue pourrait aussi être considéré comme une année historique dans la vie de la Société en raison des décisions de haute portée prises lors de la 12^e Réunion Annuelle Ordinaire de son Assemblée Générale tenue à Freetown, Sierra Léone, les 27 et 28 Juin 1990, consistant entre autre à :

- i) augmenter le capital autorisé de 15 à 30 millions \$ E.U.;
- ii) ouvrir le capital aux sociétés d'assurances et de réassurances africaines;
- iii) permettre à la Société de prendre des participations dans le capital de compagnies d'assurances et de réassurances africaines à privatiser ou à créer.

Ces décisions traduisent non seulement la confiance des actionnaires quant à ses réalisations à ce jour, mais aussi leur foi quant à son avenir aux plans professionnel et commercial. Si l'Africa Re a pu enregistrer une rentabilité de 20% au cours des cinq dernières années et plus que doubler ses fonds propres au cours de la même période, alors que ses revenus de placements ont été limités et les conditions économiques difficiles, les mesures en question ne pourront que renforcer sa volonté de parvenir à son double objectif de compétence professionnelle et de grande rentabilité.

Dans le souci permanent d'élargir et de consolider ses relations avec les compagnies cédantes, la Société a intensifié ses actions de coopération technique au cours de l'année. Ainsi, le troisième séminaire de réassurance qu'elle a organisé en Septembre à Nairobi a été une réussite totale tant du point de vue de la qualité de son contenu que de la manière dont elle s'est déroulée et des contacts occasionnés par cet événement. Le quatrième séminaire est prévu à Abidjan en Septembre 1991.

Par ailleurs, l'amélioration du système informatique intégré de réassurance initié auparavant par la Société s'est poursuivie au cours de l'année. En effet, en 1990 il a été sensiblement remédié au manque et à la lenteur de la production d'informations de gestion



essentielles constatées les années précédentes. Avec l'augmentation envisagée en 1991 de la capacité des équipements et des logiciels des bureaux régionaux, la qualité et les délais de production des informations seront améliorés, ce qui devrait faciliter davantage la prise de décisions. Un tel développement va également dans le sens de la politique visant à renforcer la capacité des bureaux régionaux à offrir aux clients des services rapides et de qualité. Inutile de dire que les connaissances du personnel dans le domaine de l'informatique se sont beaucoup améliorées, créant ainsi le cadre nécessaire pour une gestion plus moderne.

L'ouverture du capital de la Société aux compagnies d'assurances et de réassurances africaines et la souscription par celles-ci des actions qui leur seront ainsi proposées devrait ouvrir une ère nouvelle offrant des perspectives sans précédent à l'Organisation. Outre un renforcement de sa base financière, l'arrivée au sein de la Société de 'compagnies cédantes-actionnaires' lui apportera non seulement davantage d'affaires, mais également une plus vaste expérience ainsi que des partenaires dans le domaine de l'élaboration et de la distribution de produits. Ainsi, si dans le passé, les efforts déployés visaient essentiellement à assurer la survie de l'Institution, l'avenir de celle-ci semble inspirer confiance quant à ses futures réalisations aux plans professionnel et commercial.

Le Conseil d'Administration voudrait rappeler une fois encore les décisions historiques et opportunes prises en Juin dernier par les actionnaires auxquels il adresse ses plus vives félicitations. Au nom de ces derniers, de la Direction, du Personnel et à son nom propre, il exprime sa profonde gratitude à tous les Etats-membres hôtes du siège et des bureaux régionaux pour leur soutien constant à travers les facilités accordées à la Société sans lesquelles celle-ci n'aurait pas pu réaliser les progrès enregistrés à ce jour.

Enfin, le Conseil remercie les Membres effectifs et potentiels de la Société, ainsi que tous les partenaires de l'Africa Re pour avoir créé l'environnement propice à la réalisation de ses opérations, de même que la Direction et le Personnel pour leur dynamisme, leur abnégation au travail et leur engagement pour la cause de l'Organisation.

ENVIRONNEMENT COMMERCIAL

L'exercice 1990 a été pour les économies africaines une autre année marquée par des obstacles majeurs. Déjà confrontée à ses besoins de financement croissants tant pour ses nouveaux projets que pour ceux existant, sa capacité à régler la note de ses importations (notamment sa facture pétrolière à la suite de la crise du Golfe) a été réduite à un niveau à peine suffisant pour faire face au service de la dette, à fortiori pour financer le développement. Les besoins de l'Europe de l'Est s'étant révélés beaucoup plus importants que prévus initialement, la concurrence au niveau mondial pour les ressources s'est intensifiée au cours de l'année. Par ailleurs, l'intérêt déjà faiblissant des nations développées pour les états du Tiers Monde en raison de la faible rentabilité des investissements faits dans ces pays a encore été réduit par les risques de récession au plan intérieur. Pendant que le vent de changement continue de balayer le Continent, les perturbations économiques et sociales des programmes d'ajustement structurel adoptés par la majorité des pays africains se poursuivent avec toute leur intensité.

La situation du secteur de l'assurance et de la réassurance en Afrique a, dans ce contexte, été caractérisé en 1990 par un certain affaiblissement de l'industrie qui s'est traduit par une stagnation ou une contraction des primes, des problèmes de trésorerie, une plus forte sinistralité et une augmentation de l'ampleur des sinistres. De plus en plus de compagnies ont recouru à des rétentions plus élevées, soit en adoptant des programmes en excédent de sinistre, soit en relevant leurs limites nettes, ou les deux. La détérioration de la sinistralité, le maintien des limites d'engagement à leurs anciens niveaux et, dans certains cas, le relèvement de celles-ci sans qu'il n'y ait eu parallèlement une augmentation des primes ont eu tendance à entamer la qualité des portefeuilles, rendant ainsi les affaires moins attrayantes pour les réassureurs. La combinaison d'un certain nombre d'éléments, dont la campagne menée par les sociétés transnationales pour s'assurer des parts de marchés, a dans une certaine mesure aidé à maintenir le marché international de la réassurance dans une situation relativement favorable dont les compagnies - en particulier celles ayant des portefeuilles déséquilibrés - ont continué de tirer profit.



Sur la scène internationale, la campagne initiée en 1985/86 par les grands opérateurs pour un "retour aux principes de base" n'a pas fait long feu. L'augmentation progressive des limites par les cédantes, le passage des programmes proportionnels aux programmes non-proportionnels, les fusions et acquisitions d'entreprises qui se sont traduites par l'émergence de compagnies de grande envergure disposant d'importantes capacités de rétention, ainsi que la pénétration continue du marché par les captives ont tous contribué à intensifier la concurrence et à faire baisser les taux. Cette situation déjà peu satisfaisante a été exacerbée par les sinistres survenus à la fin de 1989 et au début de 1990. Les effets cumulés des catastrophes telles que l'Ouragan Hugo, les tremblements de terre de San Francisco et d'Australie, le sinistre pétrolier de Philips Petroleum (Houston) et les dommages causés par les orages répétés qui se sont abattus sur l'Europe, pour n'en citer que quelques unes, ont mis en évidence la nécessité et l'urgence pour les réassureurs à réévaluer leurs affaires et les prix qu'ils seront contraints de payer pour leur propre protection. Ces sinistres, survenant après une longue période caractérisée par un adoucissement des termes de réassurance, ont eu un impact particulièrement lourd sur l'industrie en général, et sur les opérateurs du continent ainsi que le marché de l'excédent de sinistre et de la rétrocession londonien, en particulier. En effet, il est apparu pour beaucoup d'entre eux que le coût de leurs protections en 1991 avait doublé ou triplé par rapport aux années précédentes.

L'Europe étant le principal marché de réassurance pour les affaires africaines, beaucoup d'opérateurs - notamment les réassureurs dont les portefeuilles sont essentiellement composés d'affaires qui leur ont été rétrocédées - devaient s'attendre à des taux plus élevés et à des conditions plus contraignantes au moment des renouvellements de 1991. En effet, déjà en Septembre 1990, il était devenu clair que la période de renouvellement qui allait suivre allait être difficile et incertaine.

Au niveau de l'Africa Re, ce développement est perçu comme un couteau à double tranchant. D'une part, le durcissement des termes et conditions de réassurance en général pourrait logiquement améliorer la rentabilité des opérations de réassurance et par conséquent lui être bénéfique, mais d'autre part, sa couverture

de réassurance s'en trouverait renchérie. Bien que cette tendance se soit manifestée au cours des renouvellements de 1991, la volonté de la Société de passer progressivement de l'état d'un réassureur totalement dépendant de cessions obligatoires à celui d'un opérateur procédant à une sélection des affaires qu'il souscrit et la limitation de son portefeuille aux affaires régionales qui, à ce jour, s'est avérée satisfaisante, ont été des facteurs pondérants. En 1990, le volume des primes provenant des cessions volontaires a représenté plus du tiers de l'encaissement total.

Les pressions exercées par les sociétés transnationales pour une libéralisation totale des marchés africains encore fermés aux opérateurs étrangers et la pénétration de ceux déjà acquis à la libre concurrence par des entreprises non-africaines se sont intensifiées au cours de l'année 1990. Malgré les avertissements et les appels à la prudence quant aux dangers d'une libéralisation précipitée et intégrale du secteur et en l'absence d'intérêt perceptible à entreprendre une telle action, certains marchés ont eu tendance à céder, essentiellement pour des considérations macro-économiques. Il ne pourrait résulter de cette libéralisation ni d'importantes arrivées de capitaux, ni un transfert de technologie significatif, encore moins des avantages réciproques; par contre, elle favoriserait et encouragerait les sorties de devises. Même dans le cas où un état souhaite réduire sa participation ou se désengager de cette activité, il serait préférable qu'il offre d'abord ses parts à ses nationaux (personnes physiques et morales), ensuite à ceux des pays de la sous-région et de la région.

La mise en oeuvre de la décision des actionnaires de la Société d'ouvrir le capital aux compagnies nationales d'assurances et de réassurances africaines pourrait offrir de grandes perspectives de développement des affaires. En effet, une fois que ces compagnies auront souscrit des actions de l'Institution, l'on pourrait s'attendre à ce qu'elles lui cèdent des affaires additionnelles et lui fassent profiter de leur expérience à travers leur participation à sa gestion au niveau du Conseil d'Administration.

Les effets de tels développements pourraient ne pas totalement se concrétiser avant 1994/95, mais l'association envisagée des intérêts et initiatives des secteurs public et privé laisse entrevoir pour la société et ses actionnaires l'avènement, au



cours des années à venir, d'un professionnalisme ayant la marque du continent, et d'une industrie prospère.

OPERATIONS

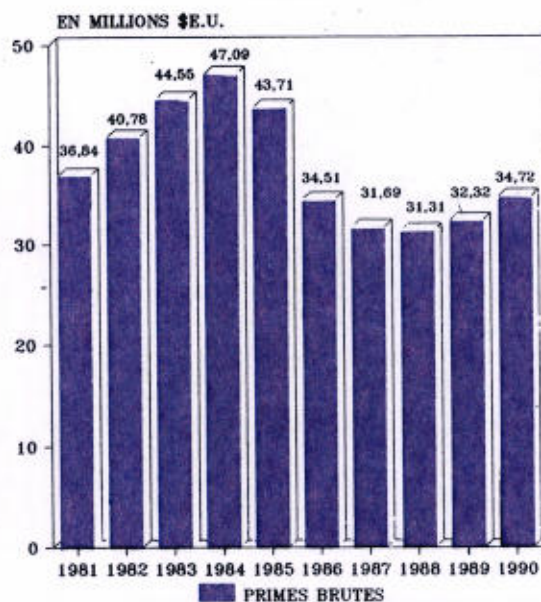
Comme par le passé, les affaires souscrites par la Société sont classées dans les trois branches habituelles, à savoir, Incendie & Accident (y compris les Risques Techniques), Maritime & Aviation et Vie, tandis que les zones de transaction dans lesquelles les différents pays sont regroupés - Afrique de l'Ouest anglophone, Afrique Centrale et Occidentale francophone et lusophone, Afrique du Nord et Afrique Orientale & Australe - restent inchangées. Les acceptations en provenance de régions autres que l'Afrique et/ou les affaires en queue de portefeuille afférentes à celles-ci continuent d'être classées dans la catégorie des souscriptions internationales. La division de l'Afrique de l'Ouest anglophone, celle des affaires internationales, le Programme Autofac de la Société, le Pool Aviation Africain ainsi que le Pool Africain des Risques Pétroliers et Energétiques sont gérés à partir du Siège à Lagos, Nigéria, alors que les trois bureaux régionaux sis à Casablanca (Maroc), Nairobi (Kenya) et Abidjan (Côte d'Ivoire) assurent la gestion des affaires de leurs sous-régions respectives.

ENCAISSEMENT

La Société a enregistré en 1990 un encaissement de primes brutes (après ajustement de portefeuille) de 34,72 millions \$ E.U., contre 32,32 millions \$ en 1989. Ainsi, pour la deuxième année consécutive, elle voit le volume de ses primes souscrites augmenter, après une contraction de celles-ci pendant cinq années de suite. Par rapport à la croissance de 3,2% enregistrée en 1989, la progression de 7,5% réalisée au cours de l'exercice passé en revue représente une nette amélioration. Par ailleurs, au regard de l'environnement commercial caractérisé par une stagnation, voire dans certains cas, par une baisse des primes d'assurances directes, une concurrence internationale de plus en plus acharnée, l'instabilité des monnaies d'encaissement et l'attitude commerciale déterminée adoptée par la société en matière de souscription, ce taux de croissance reflète la confiance et le soutien grandissants dont celle-ci

jouit de la part de l'industrie africaine de l'assurance.

EVOLUTION DE L'ENCAISSEMENT DE PRIMES
BRUTES PAR EXERCICE FINANCIER

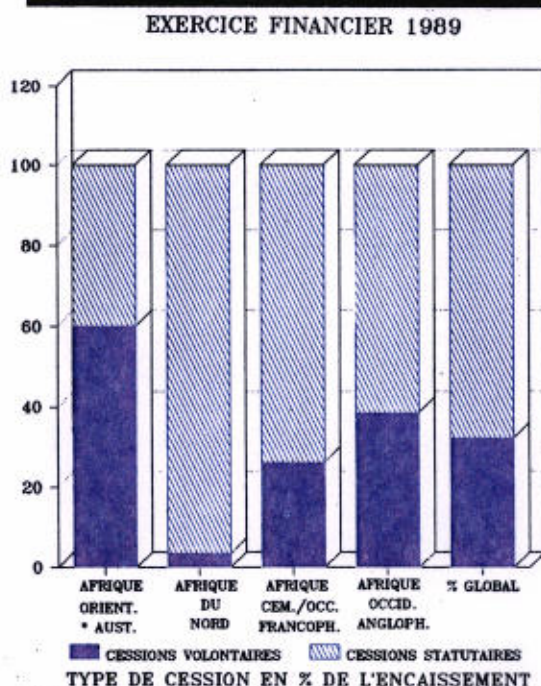
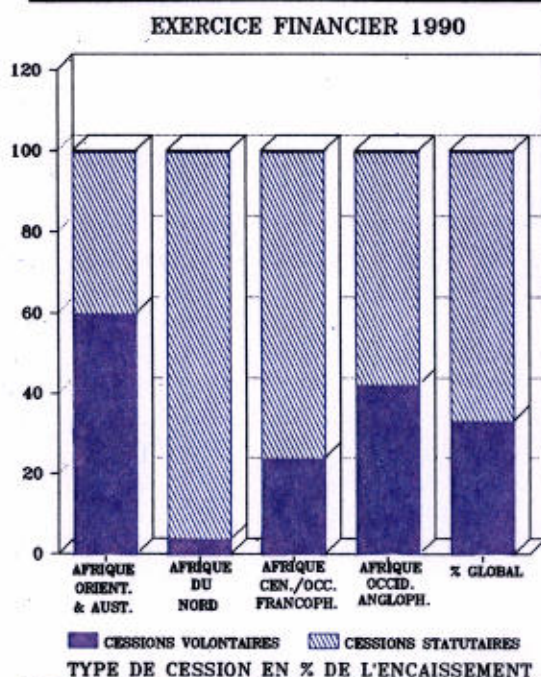


Le compte des affaires internationales en queue de portefeuille dégage au titre de l'année un encaissement négatif de 0,29 millions \$ E.U., pendant que celui des acceptations africaines enregistre une hausse de 9,65%. Ainsi, l'augmentation de l'encaissement de primes est entièrement attribuable au portefeuille des affaires africaines. Les effets de la baisse de la plupart des monnaies d'encaissement par rapport au dollar E.U. au cours de l'exercice ont été légèrement atténués par l'appréciation du Franc CFA, ce qui explique qu'en 1990 la dépréciation du volume de primes après sa conversion en dollars E.U. en fin d'année n'a été que de 1 million \$, contre 3,9 millions \$ en 1989.

En ce qui concerne les cessions volontaires que la Société cherche à développer, une légère progression a été enregistrée puisque leur proportion par rapport au chiffre d'affaires global est passée de 32,2% en 1989 à 33,35% en 1990. Cependant, même si les réalisations de la Société en matière d'encaissement ont été satisfaisantes en 1990, sa capacité de souscription qui augmente rapidement continue d'être sous-utilisée.



CESSIONS VOLONTAIRES PAR ZONE DE TRANSACTIONS (EN % DE L'ENCAISSEMENT GLOBAL)

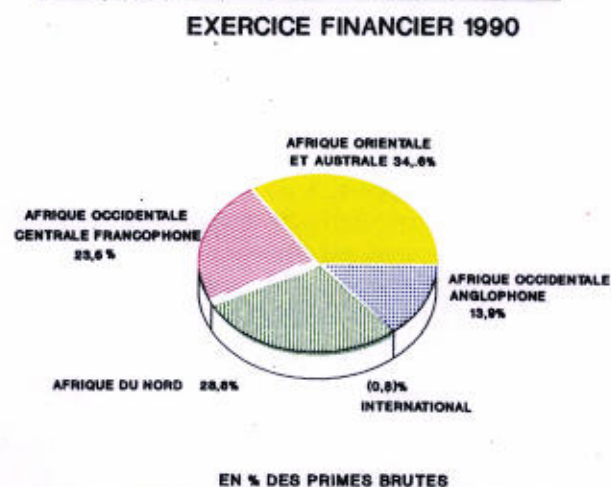


REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE L'ENCAISSEMENT

Comme les deux années précédentes, l'Afrique Orientale & Australe enregistre, avec un volume de primes de 12,01 millions \$, soit 12,7% de plus qu'en 1989, le meilleur encaissement de tous les bureaux de la Société. Le chiffre ainsi obtenu représente 34,6% du volume global de primes souscrites, contre 33% en 1989. Malgré l'inclusion dans les cessions légales de certains encaissements en provenance de la République des Seychelles, devenue membre, 60% des affaires de ce bureau sont constituées de cessions volontaires.

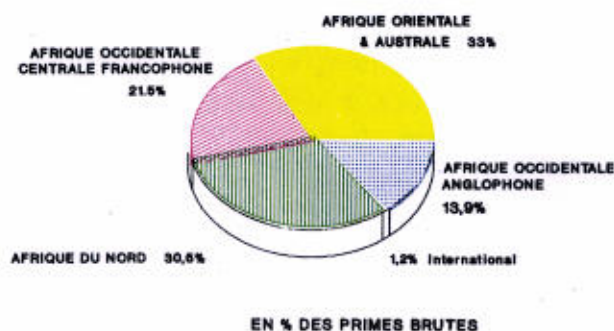
Avec une production de 9,99 millions \$ E.U. en 1990 (1989 : 9,86 millions \$), la contribution de la région nord africaine à l'encaissement global est tombée de 30,5% à 28,8%. Le niveau des cessions volontaires qui y est resté très bas (3,64%) n'a pas évolué durant l'année. Cette région génère cependant plus de primes que toutes les autres zones d'opérations de la Société malgré les fortes dépréciations de ses monnaies de transaction par rapport au dollar E.U.. La société doit par conséquent y entreprendre une campagne de marketing intense et soutenue si elle veut tirer une part plus conséquente de son encaissement de ce marché.

REPARTITION DE L'ENCAISSEMENT DE PRIMES BRUTES PAR ZONE D'OPERATIONS





EXERCICE FINANCIER 1989



Le marché couvert par le bureau régional d'Abidjan a produit au titre de l'exercice 8,19 millions \$ de primes, contre 6,92 millions en 1989, et enregistre ainsi, la relative bonne tenue du franc FCA face au dollar E.U. aidant, le taux de croissance le plus élevé en 1990, soit 18,35%. Cet encaissement qui représente 23,6% de la production totale de la Société provient pour 24% des cessions volontaires, contre 26% en 1989. Bien qu'il soit peut-être prématuré pour tirer des conclusions, ce dernier développement pourrait être la conséquence de la pénétration et du contrôle grandissants des marchés de la sous-région par des entreprises étrangères dont l'objectif primordial reste l'exportation d'un maximum de primes de l'Afrique vers leurs maisons-mères.

L'Afrique de l'Ouest anglophone a pour sa part souscrit en 1990 4,82 millions \$ de primes, soit 7,11% de plus qu'en 1989. Comme les années précédentes, l'encaissement de la sous-région a été sensiblement réduit (de 22,5%) par la baisse constante des monnaies nationales par rapport au dollar E.U.. Avec une croissance de l'ordre de la moyenne enregistrée par la Société, sa contribution à l'encaissement global de 1990, soit 13,9% n'a que très peu variée (13,9% en 1989). La part des cessions volontaires y est passée de 38,5% en 1989 à 42,3% en 1990, un développement encourageant qui devrait continuer.

Par contre, il s'est dégagé du compte des affaires internationales en queue de portefeuille un chiffre négatif (0,29 million \$) dû au fait qu'il y ait eu

plus de sorties que d'entrées de portefeuille. N'eût été la situation de ce compte, l'encaissement de primes brutes de la Société aurait été de 35,01 millions \$ au lieu de 34,72 millions \$.

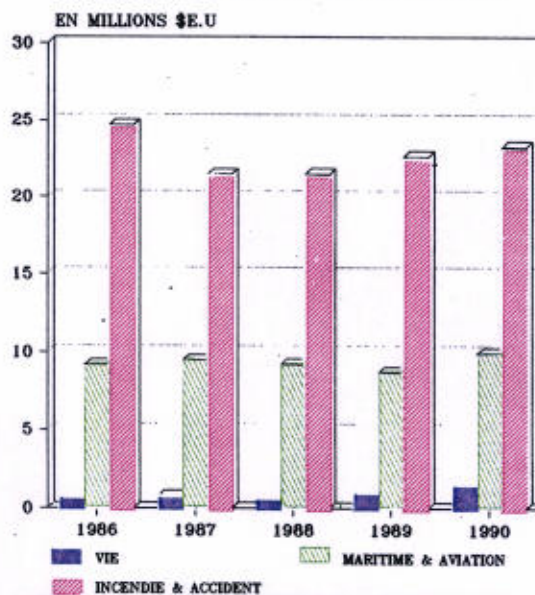
REPARTITION DE L'ENCAISSEMENT PAR BRANCHE

Avec un encaissement de 23,28% millions \$, la branche Incendie & Accident améliore de 2,8% sa production de l'exercice précédent, mais voit le pourcentage de sa contribution au volume global des primes encaissées baisser de 70,1% à 67,1%..

D'autre part, la branche Maritime & Aviation enregistre une augmentation de 15,1% de son encaissement qui passe de 8,62 millions \$ à 9,9 millions \$ et porte de ce fait sa part dans la production de primes de la Société de 26,9% en 1989 à 28,5% en 1990.

Même si en raison de la modestie de son portefeuille, la branche Vie ne peut influencer sur l'encaissement de la Société, elle a tout de même enregistré une forte croissance. En effet, de 0,99 million \$ en 1989 (chiffre qui lui même représentait une amélioration de 52,3% par rapport à celui de 1988), sa production a atteint 1,54 million \$ en 1990, soit une progression de 55,5% par rapport à l'exercice précédent et une contribution de 4,4% à la production totale de primes.

EVOLUTION DE L'ENCAISSEMENT DE PRIMES BRUTES PAR BRANCHE ET PAR EXERCICE FINANCIER





AUTRES REVENUS

Placements à long terme

Le patrimoine immobilier de la Société est resté inchangé en 1990.

D'autre part, l'Africa Re n'a fait aucun nouveau placement à long terme dans le courant de l'année et il ne figure dans ce portefeuille que sa participation au capital de la société pour le développement de l'habitat territorial (Shelter-Afrique). Aucun produit n'est attendu de ce placement en 1990, mais le capital de ladite organisation, et par conséquent son investissement dans cette entreprise, reste intact.

Produits des Placements à court terme et Revenus d'autres Sources

Les produits de placements à court terme et les revenus provenant d'autres sources se sont élevés en 1990 à 2.112.288 \$ E.U. (1989 : 2.377.222\$).

Ce montant est essentiellement composé d'intérêts perçus sur les dépôts à court terme et les comptes courants, soit 1.313.663 \$ (1989 : 1.318.103\$), d'honoraires perçus au titre de la gestion des pools représentant 30.988\$ (1989 : 30.990\$), d'intérêts sur les dépôts de réassurance totalisant 869.860 \$ (1989 : 911.175\$) et d'une perte de change matérialisée de 109.794\$ (1989 : gain de change de 111.408\$). Ainsi qu'on le voit, les principaux éléments composant ce compte n'ont pas varié par rapport à leurs niveaux de 1989, à l'exception de la différence de change qui a été négative en 1990.

En dépit de la forte baisse des taux d'intérêt servis sur les dépôts en dollars vers la fin du deuxième trimestre de 1990, les produits de placement de l'année ont presque atteint leurs niveaux de l'exercice précédent. Cela a été possible grâce au recours à des échéances plus longues qui sont mieux rémunérées.

SORTIES DE PORTEFEUILLE

Sinistres

Le volume des sinistres payés et en suspens au titre de l'année 1990 qui s'élève à 17,17 millions \$ excède légèrement le montant correspondant de 17,04 millions \$ enregistré durant l'exercice précédent. Analysé par rapport à l'encaissement

de primes brutes, ce chiffre donne un ratio de sinistres bruts de 49,45 % et reflète une amélioration de la sinistralité de l'année 1989 (52,74%). Ce redressement est intervenu dans la branche Maritime & Aviation et dans la branche Vie dont les ratios ont respectivement baissé de 51,61% et 52,53% en 1989 à 40,51% et 35,06% en 1990. Par contre, celui de la branche Incendie & Accident s'est détérioré, passant de 53,18% en 1989 à 54,21% en 1990.

Pour la troisième année consécutive, le marché servi par le bureau régional d'Abidjan enregistre la plus forte sinistralité avec un ratio brut de 54,95%, même si celui-ci représente une amélioration sensible par rapport aux 67,63% de l'année précédente. Le bureau de Nairobi est la localité où le ratio de sinistres s'est le plus détérioré puisqu'il y est passé de 40% à 51,54%. Dans toutes ces régions, la forte sinistralité est essentiellement due à la branche Incendie & Accident.

Avec un ratio brut de 50,35% en 1990, soit un peu mieux que le taux de 55,88 enregistré en 1989, le marché nord africain se classe après les deux zones de transactions précédentes en matière de sinistralité. Comme les années antérieures, la branche Maritime & Aviation a été plus sinistrée que la branche Incendie & Accident. Il importe d'ailleurs de souligner que le nouveau taux record de 85,81% enregistré par la première est une indication quant à la nécessité absolue d'une plus grande prudence au niveau de la souscription.

Même si le taux de sinistres de 27,59% crédité à l'Afrique de l'Ouest anglophone est sensiblement plus élevé que le ratio de 18,67% qu'elle avait réalisé au titre de l'année 1989, ce marché continue d'enregistrer la meilleure sinistralité de toutes les régions servies par la Société, compensant ainsi la relative faiblesse de son encaissement par des excédents de souscription relativement plus élevés.

Le développement le plus significatif en ce qui concerne la sinistralité est sans doute intervenu au niveau des affaires non africaines en queue de portefeuille qui en 1989 avaient enregistré des sinistres s'élevant à 1,75 million \$ et un ratio de sinistres de 460,59%. En 1990 les sinistres relevés au titre de ces affaires n'ont été que de 0,12



RATIOS DE SINISTRES BRUTS PAR BRANCHE EXERCICE FINANCIER 1990

(EN MILLIONS \$E.U.)

BRANCHE	AFFAIRES REGIONALES			AFFAIRES INTERNATIONALES			TOTAL			1989
	SINISTRES	PRIMES	RS%	SINISTRES	PRIMES	RS%	SINISTRES	PRIMES	RS%	RS%
INCENDIE & ACCIDENT	12,52	23,67	52,89	0,10	(0,39)	(25,64)	12,62	23,28	54,21	53,10
MARITIME & AVIATION	3,99	9,80	40,71	0,02	0,10	20,00	4,01	9,90	40,51	51,61
VIE	0,54	1,54	35,06	-	-	-	0,54	1,54	35,06	52,53
TOTAL	17,05	35,01	48,70	0,02	(0,29)	(41,38)	17,17	34,72	49,45	52,74

million \$ et l'on peut dire que même s'il s'est dégagé de ce portefeuille un solde négatif de 0,29 million \$, la forte baisse du volume des sinistres est une évolution heureuse qui fait mieux que compenser le déficit de l'encaissement.

Commissions et Charges

En 1990, les commissions et charges se sont élevées à 10.663.453 \$, soit 34,8% de la rétention nette de primes, contre respectivement des chiffres de 10.386.619\$ et 36,3% en 1989. C'est en Afrique du Nord que celles-ci continuent d'être les plus élevées.

Primes Excédent de Sinistre

Celles-ci se sont chiffrées à 560.775 \$ E.U. et sont restées à peu près au même niveau qu'en 1989 (565.900\$). Elles sont incluses dans les primes de rétrocession débitées du compte des résultats techniques.

Dépenses de Fonctionnement

L'augmentation de ces charges est largement due au relèvement des émoluments du personnel non professionnel ainsi qu'à la hausse des prix des biens et des services utilisés par la Société dans le cadre de ses opérations. Le ratio desdites dépenses aux primes retenues est resté à peu près inchangé (10%). Il convient de préciser à ce sujet que l'objectif que s'est fixée la Société de le réduire sensiblement reste prioritaire. Cependant, son niveau relativement élevé n'est pas dû à un

manque de retenue quant aux dépenses, mais reflète la relative lenteur de la croissance de l'encaissement.

Autres Dépenses Non imputées au Compte des Résultats Techniques

Les dépenses de 1990 non imputées au compte des résultats techniques se sont élevées à 499.594 \$ E.U., soit à peu près le même montant qu'en 1989 (497.050\$); elles ont été portées au compte des pertes et profits.

L'augmentation sensible des dépenses relatives aux réunions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de 281.088\$ en 1989 à 346.626\$ en 1990 s'explique par les frais encourus au titre de la mission de l'organe spécial dit "Comité des Six" mis sur pied par l'Assemblée Générale qui a tenu deux réunions, en Avril et en Juin 1990, pour terminer ses travaux.

RESULTATS DE L'ANNEE DE SOUSCRIPTION 1988

Ni le mode de calcul des réserves pour les sinistres en suspens au titre des années de souscription closes, ni la pratique en vigueur dans la Société qui consiste à procéder au report à nouveau de toutes les réserves pour sinistres à payer des années non encore closes n'ont été modifiés. Les comptes de l'année de souscription



1988 ont été clos le 31 Décembre 1990 après être restés ouverts pendant trois exercices consécutifs.

Après avoir honoré tous les engagements contractés dans le cadre des transactions de l'organisation et constitué des réserves appropriées pour les sinistres en suspens relatifs à toutes les années closes, il s'est dégagé un excédent de souscription de 1.248.658 \$ E.U. (1989 - 1.012.309 \$ E.U.) montant qui a été porté au compte des pertes et profits.

RESULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 1990

Les transactions enregistrées durant l'exercice financier 1990 au titre de toutes les années de souscription sont incluses dans le compte des résultats techniques au 31 Décembre 1990. Sur les 34.722.538 \$ E.U. de primes brutes qu'elle a souscrites (32.315.222 \$ E.U. en 1990); la Société a retenu 30.617.463 \$ E.U. (28.593.816 \$ E.U. en 1989). En déduisant de ces primes retenues les sinistres, les commissions et les charges, les primes XL et les frais de gestion d'un montant total de 28.427.168 \$ E.U. (29.917.442 \$ E.U. en 1989), on arrive à un solde de 2.191.295 \$ E.U. représentant l'excédent des revenus sur les charges (1989-excédent des charges sur les revenus de 1.323.626 \$ E.U.). Les réserves pour sinistres à payer et le fonds de réserve reportés des exercices précédents au 1er Janvier étaient de 25.939.038 \$ E.U. (28.274.973 \$ E.U. en 1989), tandis qu'au 31 Décembre ces deux fonds totalisaient 26.880.674 \$ E.U. (25.939.038 \$ E.U. en 1988). Il ressort de ces opérations au niveau du compte des résultats techniques un excédent de souscription de 1.248.658 \$ E.U. (1.012.309 \$ E.U. en 1989) pour toutes les années de souscription closes, profit qui a été porté au compte des pertes et profits.

Les revenus tirés des placements ou provenant d'autres sources, y compris les intérêts sur les dépôts de réassurance se sont élevés en 1990 à 2.222.082 \$ E.U. (2.265.814 \$ E.U. en 1989), montant duquel il a été déduit une perte de change matérialisée de 109.794 \$ E.U.. Le solde de 2.112.288 \$ E.U. qui en a résulté a été ajouté au profit de l'exercice. Du montant total de l'excédent de souscription et des revenus provenant des placements et d'autres sources représentant 3.360.946 \$ E.U., il a été déduit

501.320 \$ E.U. au titre des charges non imputées au compte des résultats techniques, ce qui a donné un profit net de 2.859.626. \$ E.U..

AFFECTATION DES RESULTATS

Conscient des implications que comporte la décision d'augmenter le capital (Résolution No 4/1990) prise par l'Assemblée Générale lors de sa 12e session, le Conseil ne recommande pas la distribution de dividendes, pour permettre, à l'instar de ce qui a été fait lors de la 10e réunion en Juin 1988, de payer pour le compte des actionnaires les parts ainsi augmentées.

Cependant, le Conseil demeure convaincu qu'il conviendrait dans un proche avenir de procéder à une distribution de dividendes chaque fois que les résultats nets et la situation financière de la Société l'autorisent, ce, pour garder intact l'intérêt des actionnaires tant actuels que futurs pour l'institution.

Aussi recommande-t-il l'adoption d'une politique certes prudente, mais incitative, de distribution de dividendes, dès que les engagements présents (libération des parts nouvelles) auront été remplis, sans pour autant abandonner totalement la politique actuelle de renforcement de l'assise financière de la Société.



AUTRES ACTIVITES

ADHESIONS

Au cours de l'année 1990, aucune adhésion n'a été enregistrée, malgré l'intérêt de plus en plus grand montré par nombre de pays non encore membres, et qui a souvent pris la forme de cessions d'affaires (traités et facultatives) plus importantes. Le Conseil est convaincu que pour beaucoup de pays non encore membres, le formalisme de la procédure d'adhésion (ratification de l'Accord) est ce qui explique cette absence d'adhésions nouvelles au cours de l'exercice sous revue, mais il reste confiant dans la volonté déclarée et sincère de plusieurs Etats de participer sans tarder à la vie de l'institution.

RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS SOEURS

La Société a au cours de cette année oeuvré, selon ses moyens, ainsi qu'elle l'a toujours fait, au renforcement de la coopération inter-africaine en particulier, et entre assureurs du tiers monde en général.

C'est ainsi qu'elle a envoyé des délégations la représenter aux assises de la Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines (FANAF), de la Zone d'Echanges Préférentiels (ZEP), de la Conférence des Assureurs du Tiers Monde (TWIC), de l'Organisation des Assurances Africaines (OAA), de l'Union Générale des Assurances Arabes (UGAA) et aux Assemblées Générales de la BAD et du FAD.

Au cours de chacune de ces rencontres le constat a pu être fait de la grande estime en laquelle la Société était tenue tant par les professionnels de l'assurance que les participants venant d'autres horizons. Crédit dont il convient de se féliciter, tout en veillant à le préserver, voire à l'accroître.

QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL

Le Conseil d'Administration a décidé, en raison de l'augmentation importante de l'inflation dans toutes les localités où la Société a son siège et ses bureaux régionaux, phénomène qui a eu pour

résultats un renchérissement du coût de la vie et une baisse du pouvoir d'achat du personnel local notamment, de relever les rémunérations de ces catégories d'employés, tout en tenant dûment compte des possibilités financières de l'Africa Re. L'effectif du personnel de la Société s'est élevé au 31 Décembre 1990 à 28 cadres supérieurs (D et P), 76 employés (SP et G) et 14 travailleurs manuels, soit un total de 118 en provenance de 16 pays.

ASSISTANCE TECHNIQUE ET FORMATION

Au cours de l'exercice sous revue, la Société a continué de contribuer aux efforts de l'industrie en matière de formation. Elle a en sus de ces actions quotidiennes organisé un séminaire en Septembre 1990 au siège du bureau régional de Nairobi au profit des cadres chargés de la réassurance des Sociétés des pays d'expression anglaise du Nord, de l'Ouest, de l'Est et du Sud du continent.

ASSEMBLEE GENERALE

La 12e réunion annuelle ordinaire de l'Assemblée Générale a eu lieu les 21 et 22 Juin 1990 à Freetown - Sierra Leone, avec une participation de vingt sept Etats Membres et la Banque Africaine de Développement (BAD), totalisant 84% des pouvoirs de vote de la Société.

La cérémonie solennelle d'ouverture était placée sous la présidence de Son Excellence le Président de la République de Sierra Leone, le Major General, Docteur J.S. MOMOH, qui a rappelé que la création de la Société Africaine de Réassurance répond avant tout au souci des dirigeants du continent de mobiliser ses ressources financières, pour le financement du développement.

Après avoir félicité le Conseil, la Direction et le personnel de la Société pour les résultats obtenus au cours de ces dernières années, il a lancé un appel à tous les technocrates du continent pour qu'ils aident l'Afrique à se sortir de sa situation économique précaire. Il insiste enfin sur la nécessité d'un renforcement de la coopération inter-africaine, notamment sous la forme d'échanges d'affaires entre compagnies d'assurances et de réassurances nationales, sous-régionales et régionales.



L'Assemblée Générale a ensuite examiné et approuvé le bilan et les comptes finaux de l'exercice 1989 qui ont dégagé un profit de 2.892.481 dollars Etats Unis et décidé de ne pas distribuer de dividendes, afin de renforcer la base financière de la Société.

A la suite de l'examen du rapport du Comité des Six constitué conformément à la résolution 5/1989, l'Assemblée Générale décide de :

- i) augmenter le capital autorisé de 15 millions dollars Etats Unis à 30 millions dollars Etats Unis afin de hisser la Société au niveau d'un réassureur de premier rang selon les critères en vigueur sur le marché international;
- ii) autoriser l'ouverture du capital aux Sociétés Nationales d'assurances et de réassurances, à concurrence d'un tiers (1/3) du capital autorisé;
- iii) inviter le Conseil et la Direction à saisir toute opportunité de prise de participation dans les entreprises d'assurances et de réassurances nationales et sous-régionales à privatiser ou à créer, selon les critères de bonne et saine gestion observés par les Sociétés à but lucratif;
- iv) encourager la Direction et le personnel à développer l'action marketing de la Société et les possibilités d'utilisation optimale des moyens humains et techniques de l'Africa Re.

L'Assemblée Générale a en outre reconduit le mandat du commissaire aux comptes SHAWKI & CO (Egypte) pour vérifier les comptes de la Société au 31 Décembre 1990. Elle a enfin pris note de l'élection de Mr. David MATONGO (Zambie) au poste d'Administrateur en remplacement de Mr. Mwene MWINGA (Zambie) par les Etats du Kenya, de l'Ile Maurice et de la Zambie.

Avant le début des travaux, une délégation de l'Assemblée Générale conduite par son Président a eu le privilège d'être reçue en audience par Son Excellence, le Président de la République de Sierra Leone, Major Général Docteur J. S. MOMOH, auquel la Société a été présentée. Au cours de cet entretien le Chef de l'Etat de la Sierra Leone a exprimé sa fierté ainsi que celle de tous ses pairs de constater que lorsqu'ils sont mus par le souci de faire avancer leur continent,

les fils de l'Afrique peuvent s'avérer être des professionnels de qualité, capables d'obtenir des résultats probants. Il a mis un accent particulier sur la nécessité pour l'Africa Re d'investir ses fonds dans les Etats membres, objectif essentiel s'il en est, particulièrement à un moment où ceux-ci ont un besoin crucial de toutes les ressources mobilisables.

COMPOSITION ET REUNIONS DU CONSEIL

La composition du Conseil a été modifiée ainsi qu'il suit :

- M. David MATONGO (Zambie) a été élu en remplacement de M. Mwene MWINGA, et a confirmé au poste de suppléant M. Percy Jacques BLACKBURN (Maurice).

- M. Mathieu LAWSON (Bénin) a été nommé Administrateur Suppléant par M. Ayi A. AMAVI (Togo), en remplacement de Madame Marième DIOUF (Sénégal).

Au cours de l'année sous revue, le Conseil a tenu 3 réunions aux dates et lieux ci-après:-

- 48e réunion à Casablanca (Maroc) les 9 et 10 Avril 1990

- 49e réunion à Freetown (Sierra Leone) le 18 Juin 1990

- 50e réunion à Lagos (Nigéria) les 5 et 6 Novembre 1990.



PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE
(EN 000\$)

Description	Exercice	1990	1989	1988	1987	1986
SITUATION FINANCIERE						
1. Placements		13.421	13.269	11.599	10.440	7.720
2. Fonds Propres		19.107	15.530	11.126	13.163	7.548
3. Réserve pour sinistres à payer et fonds de réserve		26.881	25.939	28.275	26.836	27.069
COMPTE DES PERTES ET PROFITS						
4. Produits de placements et d'autres sources		1.352	1.355	970	813	613
5. Frais relatifs aux réunions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration		346	281	263	276	278
6. Profit de l'exercice*		2.860	2.892	2.162	2.060	2.664
COMPTE DES RESULTATS TECHNIQUES						
7. Primes brutes		34.723	32.315	31.314	31.692	34.514
8. Primes retenues		30.617	29.160	28.597	30.367	31.251
9. Dépenses de fonctionnement		3.105	2.876	2.677	2.695	2.548
10. Excédent de souscription net (après déduction des frais de gestion)		1.249	1.012	1.339	1.629	3.638

*Les résultats de 1986 à 1987 ont été repris conformément à la norme IAS21.



SHAWKI & CO.

Member Firm of Arthur Andersen & Co.

Members of the Egyptian Society of Accountants & Auditors

Cairo Office : 153 Mohamed Farid St.
Bank Misr Tower
P.O.BOX 2095- Cairo 11511
Tel : 3926000 - 3917299
Tlx : 92195 AASCO 93649 AAS
Fax : 3939430

Mostafa Shawki
Hafez Ragheb
Dr. Ahmed Shawki
M. Sherif Abdel Salam
Emad Ragheb
Wahid Abdel Ghafar
Azmy Aboud
Nabil Istanbuli
Hoda Shawki
Mohsen Gangoun
Mohamed El Kateb
Abdel Salam Shehata
Abdel Aziz Fatouh
Tamer Abdel Aziz
Khaled El Ghanam
Tarek El Menshawwy
Rashad Hossny
Hala Rashed

MM. les actionnaires de
la Societe Africaine de Reassurance,

Nous avons examine le bilan de la Societe Africaine de Reassurance au 31 Decembre 1990, ainsi que le compte des resultats techniques, le compte des pertes et profits et l'etat du cash flow y relatifs. Cet examen que nous avons effectuee conformement aux methodes internationales de revision, a comporte des controles par sondage des livres comptables et toutes autres verifications que nous avons considerees necessaires d'effectuer en la circonstance.

A notre avis, les etats financiers sus-mentionnes donnent une image sincere de la situation financiere de la Societe Africaine de Reassurance au 31 Decembre 1990, des resultats de ses operations et de son cash flow pour l'exercice clos a cette date au regard des methodes comptables decrites dans la Note 2 appliquees de maniere consistante avec celles utilisees l'annee precedente.

Shawki & Co.

Shawki & Co.

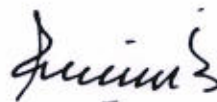
Le 14 Mars 1991



SOCIÉTÉ AFRICAINE DE RÉASSURANCE
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1990

		1990	1989
UTILISATION DES RESSOURCES	Note	\$EU	\$EU
Actif à court terme			
Montants dus par des compagnies sur des comptes de réassurance		10.127.245	7.719.403
Dépôts chez les cédantes		30.185.888	27.997.246
Débiteurs divers, intérêts échus et charges payées d'avance		892.284	731.552
Banque et Caisse	4	3.667.817	3.072.785
		44.873.234	39.520.986
A déduire: Passif à court terme			
Montants dus aux compagnies sur des comptes de réassurance		5.913.513	4.953.489
Dépôts dus aux rétrocessionnaires		6.513.800	6.433.960
Autres créanciers, charges échues et provisions		508.094	548.717
		12.935.407	11.936.166
Actif à court terme net		31.937.827	27.584.820
Placements	2(d)&5	13.421.380	13.269.280
Immobilisations		628.793	614.840
		45.988.000	41.468.940
FINANCEMENT			
Capital libéré	6	9.700.000	9.700.000
Réserves	7	2.483.916	2.593.710
Ajustements de transferts cumulés		(2.839.021)	(3.556.819)
Report à nouveau		9.762.431	6.793.011
		19.107.326	15.529.902
Réserve pour sinistres à payer et fonds de réserve	8	26.880.674	25.939.038
		45.988.000	41.468.940


EZZAT ABDEL BARY
Président


EYESSUS W. ZAFU
Directeur Général

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers



COMPTE DES PERTES ET PROFITS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1990

	1990	1989
	\$EU	\$EU
Transfert du Compte des Résultats techniques	1.248.658	1.012.309
Produits des placements et revenus d'autres sources	1.352.223	1.354.639
Intérêts sur dépôts de réassurance	869.859	911.175
Gain/(Perte) de change effectif	(109.794)	111.408
	<u>3.360.946</u>	<u>3.389.531</u>
Charges non imputées au compte des résultats techniques:		
Frais relatifs aux réunions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration	346.626	281.088
Honoraires du Commissaire aux comptes	35.000	35.000
Amortissements	119.694	180.962
	<u>501.320</u>	<u>497.050</u>
Bénéfice de l'exercice	2.859.626	2.892.481
Ajouter: Bénéfice reporté à nouveau au 1er Janvier	<u>6.793.011</u>	<u>4.011.938</u>
Montant affecté à la couverture de la perte de change	109.794	-
Solde affecté comme suit:		
Réserve pour fluctuation de change	-	111.408
Profit à reporter sur l'exercice suivant	<u><u>9.762.431</u></u>	<u><u>6.793.011</u></u>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers



COMPTE DES RESULTATS TECHNIQUES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1990

	Incendie et Accident	Maritime et Aviation	Vie	TOTAL	1989
	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU
Revenus de souscription:					
Primes brutes	23.283.108	9.902.131	1.537.299	34.722.538	32.315.222
A déduire: Primes rétrocédées	3.488.352	616.723		4.105.075	3.721.406
	19.794.756	9.285.408	1.537.299	30.617.463	28.593.816
Charges de souscription:					
Sinistres	10.288.724	3.833.235	536.599	14.658.558	16.655.020
Commissions	6.662.932	3.186.946	404.315	10.254.193	9.975.667
Charges	286.602	114.570	8.087	409.259	410.952
Frais de gestion	2.082.156	885.525	137.477	3.105.158	2.875.803
	19.320.414	8.020.276	1.086.478	28.427.168	29.917.442
Excédent des revenus sur les charges	474.342	1.265.132	450.821	2.191.295	(1.323.626)
Réserve pour sinistres à payer et fonds de Réserves:					
Au 1er Janvier	13.564.506	10.984.935	1.389.597	25.939.038	28.274.973
Au 31 Décembre	(13.255.250)	(11.831.666)	(1.693.758)	(26.880.674)	(25.939.038)
Excédent technique transféré au compte des pertres et profits	683.598	418.401	146.660	1.248.658	1.012.309

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers



CASH FLOW DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1990

	1990 US\$	1989 US\$
CASH FLOW PRODUIT PAR LES OPERATIONS:		
Profit de l'exercice	2.859.626	2.892.481
Ajustements du profit net menant aux liquidités nettes produites par les opérations:		
Amortissements	119.694	180.962
Profit sur cessions d'immobilisations	(4.894)	(5.547)
Réserve pour sinistres à payer et fonds de réserve	941.636	(2.335.937)
Comptes courants débiteurs sur opérations de réassurance	(2.407.842)	3.991.366
Dépôts chez les cédantes	(2.188.642)	1.379.497
Débiteurs divers, intérêts échus et charges payées d'avance	(160.732)	20.719
Comptes courants créditeurs sur opérations de réassurance	960.024	(4.657.209)
Dépôts dus aux Rétrocessionnaires	79.840	(1.758.328)
Autres Créanciers, charges et provisions	(40.623)	(545.614)
	(2.701.539)	(3.730.091)
	158.087	(837.610)
Ajustements d'éléments non-liquides portés au compte des fonds propres des actionnaires:		
Ajustement de change cumulé	717.798	1.370.531
Liquidités nettes produites par les opérations	875.885	532.921
CASH FLOW PRODUIT PAR LES ACTIVITES FINANCIERES:		
Produits de vente d'actions		141.240
CASH FLOW PRODUIT PAR LES ACTIVITES DE PLACEMENT:		
Produits de ventes d'immobilisations	6.288	5.770
Acquisitions d'immobilisations	(135.041)	(115.038)
Montants placés à court terme	(152.100)	(1.670.460)
	(280.853)	(1.779.728)
AUGMENTATION NETTE (REDUCTION) DES SOLDES EN BANQUE ET A LA CAISSE	595.032	(1.105.567)
SOLDES EN BANQUE ET A LA CAISSE:		
Au 1er Janvier 1990	3.072.785	4.178.352
Au 31 Décembre 1990	<u>3.667.817</u>	<u>3.072.785</u>



NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1990

NOTE 1

OPERATIONS

La Société Africaine de Réassurance a été créée par des Etats Membres de l'Organisation de l'Unité Africaine et la Banque Africaine de Développement en tant qu'institution inter-gouvernementale ayant pour mission de:

- (a) mobiliser des ressources financières à partir d'opérations d'assurance et de réassurance;
- (b) placer les fonds ainsi constitués en Afrique pour aider à accélérer le développement économique du continent; et
- (c) promouvoir le développement de l'assurance et de la réassurance en Afrique en favorisant la croissance des capacités de souscription et de rétention nationales, régionales et sous-régionales.

Pour parvenir à ces objectifs, elle entreprend des transactions de réassurance sur la base de traité, sur une base facultative, dans toutes les branches d'assurance, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Afrique, crée et/ou gère des pools, procède à des échanges de programmes portant sur les différents risques pour le compte et dans l'intérêt des compagnies africaines d'assurances et de réassurances.

NOTE 2

PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables de la Société sont généralement conformes aux normes adoptées par le Comité International des Normes Comptables et aux pratiques en vigueur dans le secteur des assurances. Les principales méthodes comptables adoptées pour la préparation des présents états financiers se résument ainsi qu'il suit:

(a) Identification des ressources et des dépenses

Les primes et les charges de souscription sont respectivement portées au crédit et au débit du compte des résultats techniques de la Société dès que celle-ci en est avisée par les compagnies cédantes;

(b) Comptes des résultats techniques, réserves pour sinistres à payer et fonds de réserve

Les comptes des résultats techniques sont tenus sur la base de l'année de souscription. Les comptes de chaque

année de souscription restent ouverts pendant une période de trois ans au cours de laquelle l'excédent des revenus sur les charges est versé dans la réserve pour sinistres à payer. A ce moment, il est généralement possible d'évaluer de façon assez précise les montants en suspens en vue de la clôture du compte et de la détermination du profit ou de la perte de souscription.

A la fin de la période de trois ans, lorsque les comptes techniques sont clos, les réserves pour sinistres à payer sont portées dans le compte des résultats techniques de l'année de souscription concernée et un fonds de réserve est constitué pour faire face aux sinistres en cours. Le niveau du fonds de réserve est reconsidéré à la fin de chaque année à la lumière de l'évolution des primes et des sinistres, puis les ajustements nécessaires effectués;

(c) Conversion des devises

Les comptes libellés dans les différentes monnaies de transactions des Etats membres sont convertis dans la monnaie de compte de la Société, le dollar Etats Unis, aux taux de clôture. Les dépenses de fonctionnement sont converties aux taux en vigueur à la date où elles ont été engagées. Les ajustements de conversion y relatifs non matérialisés sont enregistrés comme un composant séparé des fonds propres. Les différences de change faisant suite à des règlements monétaires sont portées au compte des pertes et profits.

d) Placements

Les placements à court terme sont évalués au prix de revient le plus bas ou à la valeur du marché. Les placements à long terme sont évalués au prix de revient sauf en cas de baisse persistante du cours, auquel cas une provision pour dépréciation est constituée;

(e) Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont présentées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la base de la durée de vie des immobilisations; les taux annuels des amortissements sont:-

Biens immobiliers - 2% ou amortissement sur la durée du bail si celle-ci est inférieure à 50 ans. Mobilier, installations et équipements - 12 1/2% à 33 1/3%
Matériel de transport - 25%

(f) Débiteurs

Les comptes des débiteurs sont présentés déduction faite des dettes spécifiques considérées comme irrécouvrables;

(g) Frais de Gestion

Les frais de gestion sont répartis entre les différentes branches sur la base des primes nettes et entièrement imputés à l'année de souscription en cours.



NOTE 3

PLACEMENTS

Les placements s'analysent comme suit:

	1990 \$EU	1989 \$EU
Souscription à Shelter-Afrique	1.020.000	1.020.000
Dépôts à court terme	<u>12.401.380</u>	<u>12.249.280</u>
	<u>13.421.380</u>	<u>13.269.280</u>

NOTE 4

BANQUE ET CAISSE

Est inclus dans ces soldes l'équivalent de 423,187 \$EU représentant des dépôts à court terme dans des monnaies d'Etats membres dont il était attendu, pour une partie, l'approbation des autorités compétentes pour leur conversion en dollars EU.

NOTE 5

IMMOBILISATIONS

	Biens Immobiliers \$EU	Mobilier Installation & Equipement \$EU	Matériel de transport \$EU	Total 1990 \$EU	Total 1989 \$EU
VALEUR BRUTE					
Au 1er Janvier	359.034	1.241.003	148.585	1.748.622	1.670.193
Acquisitions de l'exercice	7.117	82.060	45.864	135.041	115.038
Cessions de l'exercice	-	(61.430)	-	(61.430)	(36.671)
Au 31 Décembre	<u>366.150</u>	<u>1.261.633</u>	<u>194.449</u>	<u>1.822.232</u>	<u>1.748.560</u>
AMORTISSEMENTS CUMULES					
Au 1er Janvier	52.230	944.490	136.999	1.133.719	989.206
Dotation de l'exercice	7.259	89.384	23.050	119.694	180.962
Reprise sur cessions de l'exercice	-	(59.974)	-	(59.974)	(36.448)
Au 31 Décembre	<u>59.489</u>	<u>973.900</u>	<u>160.050</u>	<u>1.193.439</u>	<u>1.133.720</u>
VALEUR NETTE COMPTABLE					
Au 31 Décembre	<u>306.661</u>	<u>287.733</u>	<u>34.399</u>	<u>628.793</u>	<u>614.840</u>



NOTE 6

CAPITAL-ACTIONS ET CAPITAL LIBERE

(i) Le capital initial alloué aux Etats membres de l'OUA à la date de la signature de l'Accord portant création de la Société en 1976 était de 10.000.000 \$EU. Il s'y est ajouté un montant de 1.160.000 \$EU représentant la valeur des actions allouées en 1983 à des états venant d'accéder à l'indépendance, ce qui a porté le capital offert à la souscription à 11.160.000 \$EU. Le capital autorisé a été relevé de 15 à 30 millions de dollars EU en 1990.

(ii) Le capital libéré s'analyse ainsi qu'il suit:

	1990	1989
	\$EU	\$EU
Capital à souscrire	11.160.000	11.160.000
Capital non souscrit	(1.460.000)	(1.460.000)
Capital souscrit et libéré	9.700.000	9.700.000

NOTE 7

RESERVES

	Prime d'émission d'actions	Réserve pour fluctuations de change	Réserve Générale	Total 1990
	\$EU	\$EU	\$EU	US\$
Solde au 1er Janvier	97.240	1.536.470	960.000	2.593.710
Perte de change au titre de l'année	-	(109.794)	-	(109.794)
Solde au 31 Décembre	97.240	1.426.676	960.000	2.483.916

NOTE 8

RESERVE POUR SINISTRES A PAYER ET FONDS DE RESERVE

Ces fonds représentent les résultats techniques des années de souscription non encore closes et les réserves pour sinistres à payer au titre des années déjà closes. Ils s'analysent comme suit:

	Réserve pour sinistres à payer	Fonds de réserve	Total 1990	Total 1989
	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU
Incendie et Accident	9.128.380	4.226.869	13.355.249	13.633.407
Maritime et Aviation	5.157.876	6.673.791	11.831.667	11.123.161
Vie	292.919	1.400.839	1.693.758	1.182.470
	14.579.175	12.301.499	26.880.674	25.939.038



NOTE 9

TRANSACTIONS AVEC LES COMPAGNIES APPARTENANT A DES ETATS MEMBRES

Une partie des affaires de la Société est traitée avec des compagnies cédantes appartenant à des Etats membres, actionnaires de la Société (cf Annexe I).

NOTE 10

IMPOTS

La Société jouit d'une exonération d'impôts dans les marchés où elle est présente conformément à l'Article 51 de l'Accord portant création de la Société. En conséquence, aucune dotation n'est prévue au titre des impôts dans les états financiers.

NOTE 11

CHIFFRES COMPARATIFS

Les chiffres comparatifs de 1989 ont été repris afin de rendre leur présentation conforme à celle des chiffres de 1990.





**ETAT DES SOUSCRIPTIONS AU CAPITAL ET DROIT DE VOTE
DES MEMBRES DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 1990**

ANNEXE I

	Nombre d'actions	Valeur des actions	Non souscrit	Souscrit	Appelé et Libéré	Appelé et non Libéré	Droit de vote
1. Algerie	60	600.000	-	600.000	600.000	-	6,19
2. Benin	10	100.000	-	100.000	100.000	-	1,03
3. Burkina Faso	11	110.000	-	110.000	110.000	-	1,13
4. Burundi	10	100.000	-	100.000	100.000	-	1,03
5. Cameroun	30	300.000	-	300.000	300.000	-	3,09
6. Republique Centrafricaine	10	100.000	-	100.000	100.000	-	1,03
7. Tchad	12	120.000	-	120.000	120.000	-	1,24
8. Congo	13	130.000	-	130.000	130.000	-	1,34
9. Côte d'Ivoire	25	250.000	-	250.000	250.000	-	2,58
10. Egypte	60	600.000	-	600.000	600.000	-	6,19
11. Ethiopie	28	280.000	-	280.000	280.000	-	2,89
12. Gabon	16	160.000	-	160.000	160.000	-	1,65
13. Gambie	10	100.000	-	100.000	100.000	-	1,03
14. Ghana	33	330.000	-	330.000	330.000	-	3,40
15. Guinée	10	100.000	-	100.000	100.000	-	1,03
16. Guinée Bissau	10	100.000	-	100.000	100.000	-	1,03
17. Kenya	26	260.000	-	260.000	260.000	-	2,68
18. Liberia	10	100.000	-	100.000	100.000	-	1,03
19. Libye	60	600.000	-	600.000	600.000	-	6,19
20. Mali	10	100.000	-	100.000	100.000	-	1,03
21. Madagascar	18	180.000	-	180.000	180.000	-	1,86
22. Mauritanie	12	120.000	-	120.000	120.000	-	1,24
23. Ile Maurice	14	140.000	-	140.000	140.000	-	1,44
24. Maroc	60	600.000	-	600.000	600.000	-	6,19
25. Niger	10	100.000	-	100.000	100.000	-	1,03
26. Nigeria	60	600.000	-	600.000	600.000	-	6,19
27. Rwanda	10	100.000	-	100.000	100.000	-	1,03
28. Sénégal	21	210.000	-	210.000	210.000	-	2,16
29. Seychelles	10	100.000	-	100.000	100.000	-	1,03
30. Sierra Leone	13	130.000	-	130.000	130.000	-	1,34
31. Somalie	12	120.000	-	120.000	120.000	-	1,24
32. Soudan	30	300.000	-	300.000	300.000	-	3,09
33. Swaziland	11	110.000	-	110.000	110.000	-	1,13
34. Tanzanie	24	240.000	-	240.000	240.000	-	2,47
35. Togo	11	110.000	-	110.000	110.000	-	1,13
36. Tunisie	25	250.000	-	250.000	250.000	-	2,58
37. Ouganda	22	220.000	-	220.000	220.000	-	2,27
38. Zaïre	19	190.000	-	190.000	190.000	-	1,96
39. Zambie	34	340.000	-	340.000	340.000	-	3,51
40. Banque Africaine de Développement	100	1.000.000	-	1.000.000	1.000.000	-	10,31
TOTAL	970	9.700.000	-	9.700.000	9.700.000	-	100
Pays Non Membres							
1. Botswana	10	100.000	100.000	-	-	-	-
2. Guinée Equatoriale	10	100.000	100.000	-	-	-	-
3. Lesotho	10	100.000	100.000	-	-	-	-
4. Malawi	10	100.000	100.000	-	-	-	-
5. Angola	17	170.000	170.000	-	-	-	-
6. Cape Vert	10	100.000	100.000	-	-	-	-
7. Comores	10	100.000	100.000	-	-	-	-
8. Djibouti	10	100.000	100.000	-	-	-	-
9. Mozambique	19	190.000	190.000	-	-	-	-
10. Sao Tomé & Principe	10	100.000	100.000	-	-	-	-
11. Zimbabwe	30	300.000	300.000	-	-	-	-
Sous-Total	146	1.460.000	1.460.000	-	-	-	-
Actions non-souscrites	384	3.840.000	3.840.000	-	-	-	-
Grand Total	1.500	15.000.000	5.300.000	9.700.000	9.700.000	-	100



RECONNAISSANTE à la République de Sierra Leone pour les facilités offertes à la Société à l'occasion de la tenue de sa 12^e Réunion Annuelle Ordinaire à Freetown et pour l'accueil empreint de fraternité et de chaleureuse hospitalité réservés aux Représentants des Etats Membres par le peuple et le Gouvernement Sierra Léonais sous la direction de son Excellence, Le Major Général Joseph MOMOH, Président de la République, Commandant en Chef des Forces Armées Sierra Léonaises et Président du "All Peoples Congress".

EXPRIME ses sincères remerciements au Président de la République et au Gouvernement Sierra léonais pour l'attention apportée aux travaux de cette session et pour la disponibilité et le grand intérêt

manifestés pour le devenir et l'épanouissement de la Société;

DEMANDE à son Président de transmettre par l'intermédiaire des Autorités compétentes à Son Excellence, Le Major General Joseph MOMOH, Président de la République, Chef de l'Etat, et au Gouvernement Sierra Léonais sa gratitude pour le soutien ainsi apporté à la société et pour avoir rendu possible la tenue avec succès de la 12^e Réunion Annuelle Ordinaire de l'Assemblée Générale à Freetown, République de Sierra Leone.

ANNEXE III

RESUME DU BUDGET ADMINISTRATIF DE LA PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 1991

	1991 '000	1990 000
Dépenses en capital (y compris mobilier, agencements et matériel de transport)	116	105
Assemblée Générale Annuelle (y compris salle de conférence, transport, indemnités de subsistance et frais de voyage y afférents)	123	159
Réunions du Conseil d'Administration (y compris salle de conférence, transport, indemnités de subsistance, jetons de présence et frais de voyage y afférents)	216	218
Emoluments - Direction et Autres Membres du Personnel	2.410	2.525
Frais de voyage et indemnités de subsistance relatifs aux activités de la Société et à la formation du personnel	198	194
Frais Généraux	<u>961</u>	<u>949</u>
	<u>4.025</u>	<u>4.151</u>